

SALLE DE REUNION espace coworking :

Occupation conditionnée à un usage en lien avec l'activité économique dispensée à l'espace de coworking.

50€/jour.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT TOUTES LES SALLES :

- **CHEQUE DE CAUTION de 1000 € pour toutes les salles, contrat de location et attestation d'assurance obligatoires.**
- **Les associations communales bénéficiant de la gratuité des salles sont considérées comme partenaires de la commune, elles devront rendre compte de leur actualité (invitation assemblée générale et/ou copie du bilan moral et financier).**
- **Les activités hebdomadaires dispensées par un intervenant rémunéré devront faire l'objet d'une location de salle.**
- **Ménage à la charge des locataires pour toutes les salles. Forfait ménage possible, à souscrire auprès de l'entreprise indiquée sur les contrats de location des salles.**